



Rédacteur et rédactrice des épreuves du DILF DELF DALF

Établissement public à caractère administratif, sous tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale dont il est l'opérateur à l'international, le Centre international d'études pédagogiques développe et gère les certifications officielles nationales et examens de français langue étrangère en référence au *Cadre européen commun de référence pour les langues* : les DILF-DELF-DALF, TCF et Ev@lang.

Les examens DILF, DELF et DALF certifient les compétences en français général des personnes qui souhaitent obtenir une évaluation, pour des raisons personnelles, professionnelles, ou académiques.

Le rédacteur du bureau des diplômes, au même titre que toute personne impliquée dans le développement et l'administration des examens DILF, DELF et DALF, est le garant de leur qualité. L'application rigoureuse des procédures de rédaction a pour objectif de garantir la fiabilité, la validité et l'équité des examens.

Le bureau des diplômes organise 3 commandes annuelles d'une durée de 8 semaines (généralement en janvier, avril-mai et septembre). Le rédacteur sera invité à choisir les examens (DILF, DELF ou DALF), les déclinaisons (tout public, junior/scolaire, Pro, Prim), les niveaux (de A1.1 à C2) et les activités langagières sur lesquels il souhaite travailler en remplissant un formulaire qui permet de recenser ses vœux. Lors de la première commande, une seule épreuve lui sera attribuée, à titre d'essai. Lors des commandes suivantes, deux à trois épreuves lui seront attribuées en fonction de ses vœux parmi les épreuves de compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite des différents niveaux.

Les guides du rédacteur et les matrices des épreuves lui seront envoyées.

Le rédacteur :

- participe au moins à 2 des 3 commandes proposées chaque année. Pour chaque commande, le rédacteur est suivi par des chargés de programmes.
- sélectionne et/ou adapte des documents supports authentiques et représentatifs de la vie réelle. Pour les épreuves de compréhension, il rédige des questionnaires portant sur les supports sélectionnés. Ces questions peuvent être des QCM à 3 choix de réponse, des questions ouvertes ou des appariements.
- participe, selon ses disponibilités, à la validation des épreuves rédigées par l'ensemble des rédacteurs lors de commissions d'une à deux heures via Skype. Le rédacteur est rémunéré pour chaque participation à une commission.
- s'engage à respecter un accord de confidentialité et à ne pas divulguer, communiquer ou transmettre à tout tiers, personne physique ou morale, tout document émanant du bureau des diplômes. Toute épreuve validée par le bureau des diplômes est la propriété du CIEP.

La rémunération est calculée sur la base d'un temps alloué pour la production des épreuves de chaque activité langagière, selon la grille suivante (sur la base du tarif en vigueur le 05/07/2018) :

	Compréhension orale	Compréhension écrite	Production écrite	Production orale
DILF A1.1	1h45	1h45	1h45	1h45
DELF A1.1 Prim	3h30	3h30	0h30	1h30
DELF A1 TP SJ Prim Pro	3h30	3h30	0h30	1h30
DELF A2 TP SJ Prim Pro	4h30	4h30	1h	2h
DELF B1 TP SJ Pro	5h	4h30	0h30	7h
DELF B2 TP SJ Pro	8h30	7h30	0h30	5h30
DALF C1	8h30	6h30	4h	6h

	Compréhension et production orales LSH	Compréhension et production orales SC	Compréhension et production écrites LSH	Compréhension et production écrites SC
DALF C2	6h	6h	5h	5h

